

ARRETE N° 1 / 2024-2025

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DE MADAME LA DIRECTRICE GENERALE DU CROUS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE AUX PERSONNELS DES SERVICES PLACES SOUS SA RESPONSABILITE

LA DIRECTRICE GENERALE DU CROUS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles R822-9 et suivants,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 10 qui prévoit que « *les ordonnateurs peuvent déléguer leur signature et se faire suppléer en cas d'absence ou d'empêchement* »,

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des Œuvres Universitaires, et notamment l'article R.822-13 du code de l'éducation qui dispose « *il [le Directeur Général] peut déléguer sa signature au directeur adjoint et aux autres agents de catégorie A ou de catégorie B de l'établissement* »,

Vu le décret n°2018-925 du 27 octobre 2018 portant création du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bourgogne Franche-Comté,

Vu le décret n°2018-923 du 27 octobre 2018 relatif à diverses mesures concernant le conseil d'administration et les instances consultatives du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bourgogne Franche-Comté,

Vu l'arrêté du 14 mai 2024 portant nomination et classement de Madame Murielle BALDI, dans l'emploi de Directeur Général de Centre Régional des Œuvres universitaires et Scolaires groupe II au sein du Crous Bourgogne Franche-Comté, à compter du 01/06/2024 jusqu'au 31/05/2028.

Vu les arrêtés portant nomination des agents du Crous.

décide

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature au Directeur Adjoint

Madame Murielle BALDI, Directrice Générale du Crous Bourgogne Franche-Comté, donne délégation permanente à Monsieur Jean-Marc QUÉMÉNEUR, Directeur Adjoint du Crous Bourgogne Franche-Comté pour les contrats et marchés publics quels que soient leurs montants.

ARTICLE 1bis : Délégation de signature au Directeur Adjoint

Madame Murielle BALDI, Directrice Générale du Crous Bourgogne Franche-Comté, en cas d'absence ou d'empêchement, donne délégation générale de signature à Monsieur Jean-Marc QUÉMÉNEUR, Directeur Adjoint du Crous Bourgogne Franche-Comté, pour toutes les pièces et documents relevant du fonctionnement interne.

ARTICLE 2 : Délégation de signature aux Directeurs de site

Madame Murielle BALDI, Directrice Générale du Crous Bourgogne Franche-Comté, en cas d'absence ou d'empêchement, donne délégation de signature pour les contrats de recrutement validés par la Directrice des ressources humaines et la Direction, uniquement à :

Monsieur Jérôme M'RABET, Directeur de site Dijon

Monsieur Philippe MAURO, Directeur de site Nord Franche-Comté NFC

ARTICLE 3 : Délégation de signature à la Directrice de cabinet

Madame Murielle BALDI, Directrice Générale du Crous Bourgogne Franche-Comté, donne délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement d'elle-même et de Monsieur Jean-Marc QUEMENEUR, Directeur Adjoint du Crous Bourgogne Franche-Comté à :

Madame Estelle NILSSON, Directrice de cabinet du Crous Bourgogne Franche-Comté :

- pour toutes les pièces et documents relevant du fonctionnement interne (hors marchés publics).
- de signature des devis, bons de commande d'un montant maximum de **90 000 euros HT**

ARTICLE 4 :

Délégation de signature pour le fonctionnement courant des services y compris Recettes

Madame Murielle BALDI, Directrice Générale du Crous Bourgogne Franche-Comté, donne délégation de signature :

- pour le fonctionnement courant des services, relevant de leur domaine de compétence :
 - o Courriers (Sauf courrier adressés aux chefs d'établissements, aux institutions, aux tutelles, aux élus.)
 - o Les enquêtes sont visées obligatoirement par la Directrice Générale ou le Directeur Adjoint.
 - o Bordereaux,
 - o Certification de documents,
- pour signer les devis, bons de commande d'un montant maximum de **2 500 euros HT**.
- pour signer les factures de recette ou ordres de reversement

A tous les agents listés ci-dessous :

Direction du site Dijon

Monsieur Jérôme M'RABET, Directeur de site Dijon

Direction du site nord Franche-Comté

Monsieur Philippe MAURO, Directeur de site nord Franche-Comté

Direction de la Restauration

Monsieur Didier BOURDIN, Directeur de la Restauration

Madame Anne LAVERGNE, Responsable du pôle Restauration Besançon

Monsieur Olivier BRAUN, Responsable du pôle Restauration Dijon

Madame Maud PERRON, Responsable du pôle Restauration Le Creusot

Madame Samiha ALLAL, Responsable du pôle Restauration Nord Franche-Comté

Direction de l'Hébergement

Madame Julie FAIVRE, Directrice de l'Hébergement

Monsieur Jonathan COTTET, Responsable du pôle Hébergement Besançon

Madame Adeline CARISEY, Responsable du pôle Hébergement Dijon

Madame Maud PERRON, Responsable du pôle Hébergement Le Creusot

Monsieur Michaël JUHIN, Responsable du pôle Hébergement Nord Franche-Comté

Direction des Ressources Humaines et de la Formation

Madame Valérie CHANOIT, Directrice des Ressources Humaines

Direction des Affaires Financières

Madame Sandrine FRANCOIS, Directrice des Affaires Financières

Madame Laetitia ALLAIS, Sous-Directrice du Budget et de la performance

Madame Caroline MASSON SELVA, Sous-Directrice des Achats

Direction du Patrimoine

Madame Magdalena DURAND, Directrice du Patrimoine

Direction de la Vie Etudiante

Madame Delphine MOUTURIER-GRILLOT, Directrice de la Vie Etudiante

Sous-Direction des Affaires Générales

Madame Laurence SAULNIER, Sous-Directrice des Affaires Générales

Sous-Direction de la Communication

Monsieur Jonathan NOUVELLON, Sous-Directeur de la Communication

Sous-Direction des Politiques de sites

Madame Fanny JEANROY, Sous-Directrice des Politiques de sites

Sous-Direction de la Transition Ecologique et Solidaire

Madame Sandrine PRESCOTT, Sous-Directrice de la Transition Ecologique et Solidaire

Sous-Direction de la Prévention

Monsieur Clément NORMAND, Sous-Directeur de la Prévention

Sous-Direction du Numérique

Monsieur Jean François BRUNEL, Sous-Directeur du Numérique

ARTICLE 5 : Délégation de signature à la Directrice de la vie étudiante

Madame Murielle BALDI, Directrice Générale du Crous Bourgogne Franche-Comté, en cas d'absence ou d'empêchement, donne délégation de signature pour les conventions telles que les contrats de cession/production/coproduction ainsi que les mises à disposition de locaux culturels passés par le service, pour présider les commissions des aides spécifiques uniquement à :

Madame Delphine MOUTURIER-GRILLOT, Directrice de la Vie Etudiante

Et en cas d'absence ou d'empêchement uniquement à :

Monsieur Thierry FRAGNET, Adjoint à la Directrice de la Vie Etudiante

ARTICLE 6 : Délégation de signature pour le fonctionnement courant des services

Madame Murielle BALDI, Directrice Générale du Crous Bourgogne Franche-Comté, donne délégation aux personnes listées ci-dessous pour signer les devis, bons de commande d'un montant maximum de **800 euros HT**.

A tous les agents listés ci-dessous :

Direction de la Restauration

Madame Alexandra MAIRE, Adjointe au Responsable du pôle Restauration Besançon

Madame Marie-Odile GARNIER, Responsable achats du pôle Restauration Besançon

Madame Mathilde FICHOT, Adjointe au Responsable du pôle Restauration Dijon

Madame Emilie GIRARDON, Adjointe à la Responsable du pôle Restauration Le Creusot

Direction de l'Hébergement

Madame Vania BONGERS, Gestionnaire adjointe du pôle Hébergement Besançon

Madame Katy GAGOU, Adjointe au Responsable du pôle Hébergement Dijon

Madame Emilie GIRARDON, Adjointe à la Responsable du pôle Hébergement Le Creusot

Direction de la Vie Etudiante

Monsieur Thierry FRAGNET, Adjoint à la Directrice de la Vie Etudiante

Service Social

Madame Valérie AMAR, Conseillère Technique de Service Social

Direction des Ressources Humaines et de la Formation

Monsieur Jean-Pascal CARPENTIER, Adjoint à la Directrice des Ressources Humaines

Madame Christelle LIEVREMONT, Responsable Formation

Sous-Direction des Achats

Madame Christelle LAZARD, Responsable des Marchés

Direction du Patrimoine

Monsieur Hervé BEBIEN, Responsable du pôle Maintenance

ARTICLE 7 : Délégation de signature «certification service fait»

Madame Murielle BALDI, Directrice Générale du Crous Bourgogne Franche-Comté, donne délégation de signature pour la «certification du service fait » relevant des différents domaines de compétences aux agents de la Sous-Direction des achats, marchés, le centre de services partagés et la Sous-Direction du Patrimoine et des Investissements Immobiliers.

Direction des Affaires financières

Madame Sandrine FRANCOIS, Directrice des Affaires Financières

Madame Laetitia ALLAIS, Sous-Directrice du Budget

Madame Caroline MASSON-SELVA, Sous-Directrice des Achats

Madame Christelle LAZARD, Responsable des Marchés

Monsieur Laurent CHAMPAULT, Gestionnaire Centre de services partagés

Monsieur Anne-Sophie BROTONS, Gestionnaire Centre de services partagés

Madame Katia THOMAS, Gestionnaire Centre de Services Partagés

Madame Annabelle MONGIN, Acheteuse

Direction du Patrimoine

Madame Catherine FRITSCH, Gestionnaire d'opérations immobilières

Madame Myriam BOUDJEMAA, gestionnaire d'opérations immobilières

Madame Sandrine BERTHIER, gestionnaire d'opérations immobilières

Madame Carole JANNAUD, responsable administrative des contrats de maintenance

ARTICLE 8 : Délégation de signature pour le fonctionnement courant des services

Madame Murielle BALDI, Directrice Générale du Crous Bourgogne-Franche-Comté, donne délégation permanente et générale de signature pour le fonctionnement courant des services, relevant de leur domaine de compétence :

- Courriers (Sauf courrier adressés aux chefs d'établissements, aux institutions, aux tutelles, aux élus.)
- Les enquêtes sont visées obligatoirement par la Directrice Générale ou le Directeur Adjoint.
- Bordereaux,
- Certification de documents,

Sont exclues les correspondances qui traitent des questions de principe, la signature des contrats et conventions et les courriers relatifs à des demandes d'intervention.

à tous les agents listés ci-dessous :

Service social

Madame Valérie AMAR, Conseillère Technique de Service Social

Direction des Ressources Humaines et de la Formation

Madame Marion SALVI, Responsable du pôle Carrière et Paye

ARTICLE 9 : Attribution ASAP en cas d'urgence :

Concernant l'attribution des aides ASAP en urgence, Madame Valérie AMAR, Conseillère Technique de Service Social, est autorisée à signer les ASAP d'urgence d'un montant maximum de 500€ aux étudiants en situation d'urgence.

Les assistants sociaux listés ci-dessous :

Madame Louisa BERNARD,

Madame Astrid ESCOFFIER,

Madame Susie TATOU,

Monsieur Franck VERMOT,

Monsieur Julien SCHMIDT,

Madame Hoda RACHADI,

Madame Christèle DECRIND,

Madame Claude-Emmanuelle PERRILLAT-COLLOMB,

sont autorisés à signer les ASAP d'urgence d'un montant maximum de 500€.

ARTICLE 10 : Dons d'urgence aux agents du Crous en situation d'urgence :

Madame M'PIAYI, Assistante Sociale en charge du personnel, en cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice Générale, du Directeur Adjoint, est autorisée à signer les dons d'urgence d'un montant maximum de 200€ aux agents du Crous en situation d'urgence.

ARTICLE 11 : DIVERS

La Directrice générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, en deux exemplaires, le 1^{er} septembre 2024

La Directrice Générale du Crous Bourgogne Franche-Comté


Murielle BALDI

1 Exemple : Agence Comptable,
Contrôle interne, Sous-direction des
Achats

